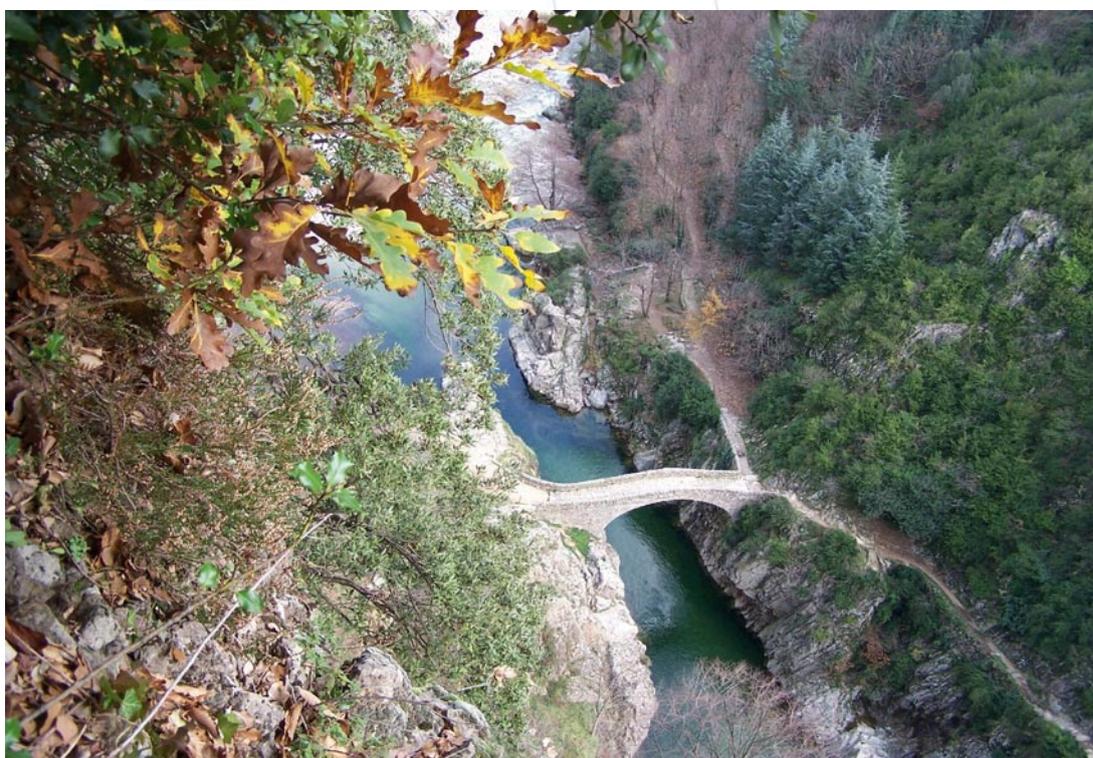


Rivières

Altier
Alune
Ardèche
Auzon
Beaume
Bezorgues
Borne
Bourges
Chassezac
Claduègne
Drobie
Fontaulière
Granzon
Ibie
Jumelle
La Thine
Lande
Lichechaude
Ligne
Lignon
Luol
Rieussec
Roubreau
Salindre
Sandron
Valat d'Aligèze
Volane

Rivières souterraines

Chamandre
Cairon
Occidental
Saint Marcel
Foussoubie
Dragonnères
de Banne
Event de
la Guiguone
Aven du
Réméjadou



Le Pont du diable à Theuets

La lettre du Sage

2007 - N°3

E dïto

Nous en avons tous pris conscience : de grands bouleversements climatiques et environnementaux ont débuté. Nos territoires, depuis longtemps sensibles aux sécheresses et aux crues sont particulièrement concernés.

Une importante mobilisation avait déjà rendu possible la réalisation de grandes actions par le passé, permettant le développement de nos activités. Mais aujourd'hui, face aux enjeux de demain, il faut aller plus loin : la gestion de nos ressources doit s'organiser pour assurer un développement équilibré et adapté aux évolutions futures.

C'est pour cela que nous avons voulu mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin versant de l'Ardèche. Nous allons entrer cet été dans une phase décisive : l'élaboration de la stratégie du SAGE. Les grands scénarios qui s'offrent à nous seront analysés et débattus et les choix que nous retiendrons engageront notre responsabilité pour les décennies à venir : c'est donc une étape d'une importance capitale...

Ensemble, préservons notre patrimoine commun... l'eau !

Sommaire

- La loi locale de l'eau p 2
- Les grandes orientations et les avancées du Sage p 3-4
- Organiser la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant p 5
- Les grandes étapes à venir p 6
- Les nouvelles du bassin versant p 6

Pascal BONNETAIN

Président de la Commission Locale de l'Eau



Le SAGE : la loi locale de l'eau

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification permettant de définir les bases d'une gestion locale de l'eau pour les décennies à venir. Il a une portée réglementaire : dès sa mise en place, les décisions d'aménagement du territoire qui seront prises devront être compatibles avec le SAGE. A ce titre, il peut être comparé à une loi locale de l'eau.

PAR QUI ?

La CLE du SAGE : une commission participative

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est une assemblée délibérante de concertation et de décisions pour l'élaboration du SAGE.

L'eau est l'affaire de tous et sa gestion touche tout le monde ; aussi, la CLE est composée de représentants de l'ensemble des acteurs locaux : collectivités territoriales, services de l'Etat, usagers, riverains, organisations socioprofessionnelles et associatives... pour prendre en compte les intérêts de chacun et préserver l'intérêt général.

POURQUOI ?

Vers un équilibre durable entre protection des milieux et conciliation des activités humaines...

Le SAGE définit la politique à mettre en oeuvre en terme de gestion de l'eau pour trouver un équilibre durable entre protection, restauration des milieux aquatiques, préservation des espèces, qualité de l'eau et satisfaction des usages (alimentation en eau potable, irrigation des cultures, hydroélectricité et loisirs sportifs et récréatifs...).



Vue sur l'Ardèche à Balazuc

SUR QUELLE ZONE ?

Le bassin versant de l'Ardèche :



Un territoire cohérent pour la gestion de l'eau : le bassin versant de l'Ardèche

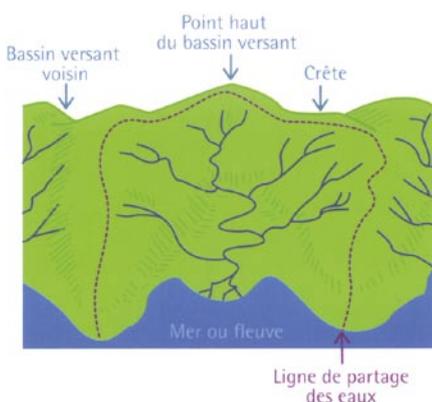
Le bassin versant est la zone qui reçoit toutes les eaux qui s'écoulent naturellement vers une même rivière. C'est donc l'échelle la plus adaptée pour mettre en place une gestion de l'eau efficace et cohérente.

Il s'appuie sur des réalités géographiques et physiques et il ne tient pas compte des limites administratives. Ainsi, le bassin versant de l'Ardèche se situe à la croisée de trois départements et de deux régions.

Le bassin versant de l'Ardèche en bref...

- 2430 km²
- 113 000 habitants environ
- 158 communes
- 18 cantons
- 3 départements : Ardèche, Gard et Lozère
- 2 régions : Rhône Alpes et Languedoc Roussillon
- 3 agences de l'eau : Rhône Méditerranée & Corse, Loire Bretagne, Adour Garonne

Schéma simplifié d'un bassin versant :



COMMENT ?

Gestion locale de l'eau : une organisation structurée...

Un «gouvernement local de l'eau»	Une «loi locale de l'eau»	Une «boîte à outils»
La Commission Locale de l'Eau (CLE)	Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	Le contrat de rivière, le contrat de milieu, le plan d'objectifs d'entretien...
Elabore et contrôle la politique globale de l'eau sur le bassin versant	Réglemente et planifie les actions à mettre en oeuvre	Mettent en oeuvre des actions concrètes : aménagement, entretien...

Les grandes propositions et les avancées de la CLE

GARANTIR ET PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU



Objectifs :
Atteindre le bon état
écologique chimique et sanitaire

ETAT DES LIEUX

Identification de **24 masses d'eau** principales sur le bassin versant (15 cours d'eau, 7 rivières souterraines et 2 plans d'eau) **qui doivent atteindre le bon état** (Directive-Cadre sur l'Eau 2000/60/CE)

FAIRE FACE A LA PENURIE D'EAU



Objectifs :
Réduire la vulnérabilité
de la ressource et des usages

Définir une stratégie
pour gérer la crise

ETAT DES LIEUX

- Un bassin versant où s'écoulent en moyenne 2 Milliards de m³ d'eau sur l'année.
- Des besoins en eau annuels de l'ordre de 20 millions de m³.
- **Une ressource en eau inégalement répartie** dans l'année et sur le territoire
- **La période où les besoins sont les plus importants est le moment où la ressource est la moins disponible**

GERER LES MILIEUX POUR PREVENIR LES RISQUES



Objectifs :
Mettre en place une politique
globale et cohérente de
prévention des risques inondation
à l'échelle du bassin versant

ETAT DES LIEUX

- **6400 ha du territoire en zone inondable** : 75% en zone agricole, 18% en zone naturelle forestière, 4% sur des zones de camping, 3% en zones habitées
- **585 ha en zone d'espace de mobilité de la rivière**, : 39% en zone agricole, 30% de campings, 12% en zone urbanisée, 19% d'autres occupations
- 97 communes soumises au risque inondation, dont 54 sont concernées par un PPRi*

ORGANISER LES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS



Objectifs :
Concilier préservation des milieux
aquatiques et pratiques de loisirs

Structurer les activités et
garantir la sécurité des pratiquants

ETAT DES LIEUX

Forte présence des activités sportives et de loisirs liées à l'eau sur l'ensemble du bassin versant :

- **Canoë-kayak** : fréquentation sur l'ensemble du bassin versant (très concentrée dans les gorges de l'Ardèche)
- **Canyoning** : 30 parcours recensés (les plus fréquentés : Gorges du Chassezac, Fustugère, Roujanel, la Borne, Pas de Fer, Besorgue)
- **Baignade** : fréquentation sur l'ensemble du territoire, mais répartition très inégale (très importante dans les sites touristiques, se réduisant au fur et à mesure que l'on remonte les cours d'eau) - Seuls 6 sites ont été aménagés au sens réglementaire
- **Pêche** : une activité importante et diffuse sur l'ensemble du territoire

LES GRANDES ETAPES DU SAGE

Constitution du Comité de
rivière Ardèche

2003
Constitution de la CLE
13 octobre 2003

2004

Etat des lieux - diagnostic

2005
Validation CLE
25 avril 2005

2006

Tendances et scénarios

2006



DIAGNOSTIC

5 masses d'eau risquent de ne pas atteindre le bon état d'ici 2015, conformément aux directives européennes : l'Ardèche sur les portions «Boucle d'Aubenas», «Vogüé/Vallon», «Vallon/Pont-St-Esprit», la Beaume sur la portion «Ribes/Labeaume», le Chassezac sur la portion «Malarce/ confluence Ardèche». Pour le Chassezac - l'Altier - la Borne à l'aval des grands ouvrages hydroélectriques, l'objectif visé est moins ambitieux et se limitera à l'atteinte d'un bon potentiel.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Améliorer les performances des stations d'épuration** (traitement de l'azote et du phosphore des stations de Lalevade, Boucle d'Aubenas, Bourdary, Ruoms et Vallon)
- **Améliorer les connaissances sur la qualité des cours d'eau** conformes à l'approche de la Directive Cadre sur l'eau : mise en place d'un réseau d'analyse et de suivi
- **Organiser l'élimination des boues et matières de vidange** sur le bassin versant :
 - > Equipement pour la collecte des matières de vidange des stations d'épuration de Aubenas Bourdary (réalisé), Vallon, Boucle d'Aubenas, Villeneuve de Berg
 - > Création d'une plateforme de compostage normalisé dans le secteur d'Aubenas



DIAGNOSTIC

- **Des bassins déficitaires** : Auzon/Claduègne, Beaume/Drobie
- **Des bassins dépendants des réserves stockées** : Chassezac et Ardèche
- **Des situations fortement aggravées par le contexte climatique**

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Mise en place d'un réseau de contrôle des débits** des cours d'eau plus dense
- **Organisation de la gestion de la crise**
- **Réduction de la vulnérabilité des usages** en anticipant et en adaptant notre développement



DIAGNOSTIC

- **Peu de zones d'expansion de crue**, mais leur rôle est important
- **Inefficacité des ouvrages de protection** au regard de la violence des crues, des hauteurs d'eau et des volumes charriés
- **Importance de ne pas aggraver les inondations** en empêchant la puissance du courant de se dissiper en s'étalant et en se chargeant de matériaux

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Ne pas s'exposer inutilement au risque** : nécessité de conserver les espaces de mobilité et les zones d'expansion de crue
- **Entretien raisonné de la végétation**
- **Harmonisation des PPRi***
- **Organisation de la gestion de la crise** sur l'ensemble du bassin versant (Plan Communaux de Sauvegarde)

* PPRi : Plan de Prévention des Risques inondation

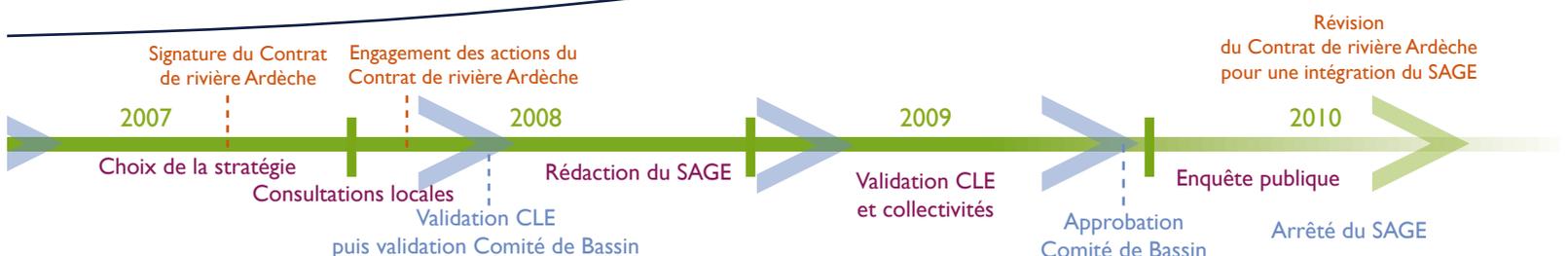
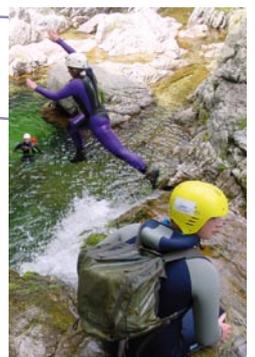


DIAGNOSTIC

- **Absence de cohérence** dans le développement de la pratique (source de conflits potentiels)
- **Absence de lisibilité** territoriale des pratiques
- **Pas d'évaluation d'impact** sur le milieu
- **Pas d'information réglementaire** des usagers ou de cadre institutionnel

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Mise en place du schéma de cohérence des activités de loisirs sur l'Ardèche et extension à l'ensemble du bassin versant.



Organiser la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant...

...UNE NECESSITE INCONTOURNABLE

Un des objectifs du SAGE est la structuration de la gestion de l'eau sur le territoire. Pour doter la CLE de structures représentatives, les collectivités doivent s'organiser, tant à l'échelle du bassin versant qu'à celle des sous-bassins. Un mode de financement pour la mise en œuvre des préconisations du SAGE doit également être défini.

Un périmètre d'intervention spécifique

Le SAGE introduit une nouvelle échelle de réflexion : le bassin versant de l'Ardèche. Cela implique un nouveau positionnement, une organisation de la maîtrise d'ouvrage pour accompagner efficacement le nouveau territoire de gestion.

Une organisation née de la concertation

Une enquête a été menée en 2006 auprès de différents partenaires institutionnels du territoire ; son objectif était de recueillir les perceptions et les propositions de chacun sur l'organisation des acteurs pour la mise en œuvre opérationnelle du SAGE.

La synthèse de ces entretiens indique que, pour la plupart des personnes

interrogées, l'hypothèse la plus pertinente semble être la création d'une structure représentative du bassin versant, associant les communes ou intercommunalités aux départements et aux régions.

Ce scénario présente le double avantage de travailler sur un territoire qui coïncide avec le périmètre du SAGE et d'associer l'ensemble des territoires et sous bassins concernés.



«L'hypothèse la plus pertinente semble être la création d'une structure représentative du bassin versant, associant les communes ou intercommunalités aux départements et aux régions.»

Une solidarité financière indispensable

S'agissant de l'organisation financière pour la mise en œuvre du SAGE, il ressort qu'une fiscalité propre au bassin versant doit être définie, pour ne pas gréver des budgets déjà dédiés dans les collectivités. Ce fonctionnement devra rendre compte de la coopération territoriale issue du SAGE : la solidarité financière doit donc être au cœur des débats sur la structuration de la gestion de l'eau.

SAGE : les grandes étapes à venir...

Le SAGE sera le fruit d'une réflexion et d'une analyse pointues, issues d'une concertation et d'une médiation entre l'ensemble des acteurs locaux : par l'intermédiaire de la CLE, ce sont les collectivités territoriales, services de l'Etat, usagers, riverains, organisations socioprofessionnelles et associatives qui s'expriment... La consultation publique sera également une étape primordiale.

UNE STRATEGIE MÛREMENT REFLECHIE

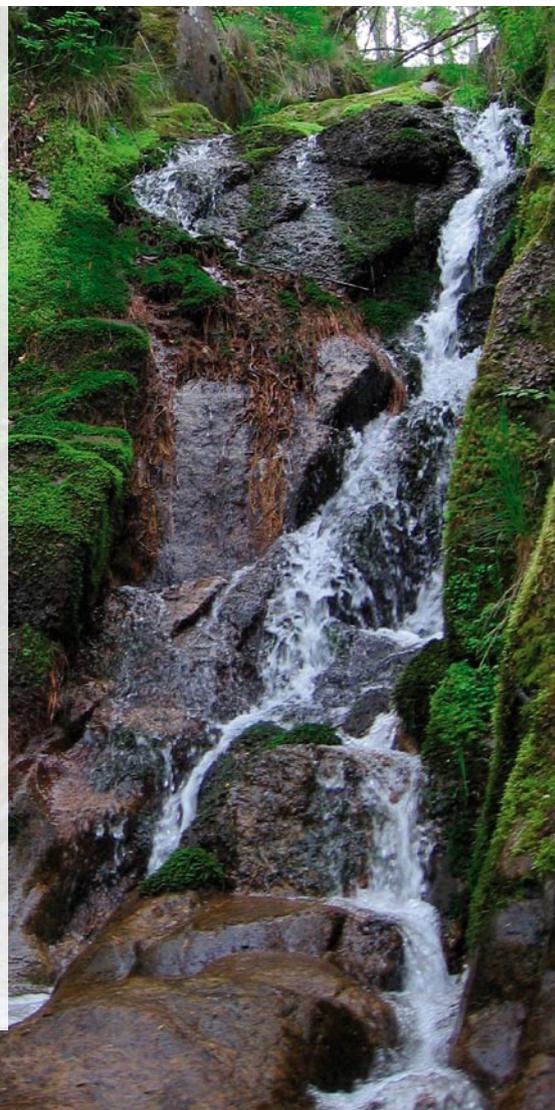
Le SAGE, une fois acté par tous, règlera la gestion de l'eau sur le territoire pour les décennies à venir. C'est donc une politique mûrement réfléchie, dont les impacts, tant sur les milieux aquatiques que sur le développement des activités humaines, sont mesurés le plus précisément possible. Six grandes études sont actuellement menées pour permettre d'enrichir nos connaissances sur le bassin versant de l'Ardèche et envisager les grandes tendances et scénarios du SAGE. C'est sur cette base que les différents acteurs du territoire devront définir les orientations de la gestion de l'eau des prochaines années.

UNE CONCERTATION DE TOUS LES ACTEURS

Pour permettre à chacun de se positionner en toute connaissance de cause, les résultats et l'analyse de ces grandes études seront diffusés, expliqués et débattus. Des conférences, débats et discussions seront donc organisés dans les prochains mois pour échanger sur les différents scénarios.

La stratégie sera ensuite définie par la Commission Locale de l'Eau, puis soumise à l'approbation des collectivités et du Comité de Bassin. Enfin, l'ensemble de la population du bassin versant s'exprimera sur les choix retenus grâce à l'enquête publique.

Ce n'est qu'après ces grandes étapes que le SAGE sera arrêté.



Les nouvelles du bassin versant de l'Ardèche

VITE, CA CHAUFFE !...

Acteurs de la gestion de l'eau, élus, scientifiques et artistes ont uni leurs talents durant une semaine pour célébrer l'eau sur le bassin versant de l'Ardèche : spectacles, films, débats, conférences, expositions et lectures étaient proposés à Villefort, Pont-Saint-Esprit, Aubenas, Vals les Bains et Saint Etienne de Fontbellon à l'occasion de la journée mondiale de l'eau le 22 mars dernier.

Le thème de cette manifestation, « Le changement climatique conduira-t-il à la pénurie d'eau », est un sujet primordial sur le territoire. En effet, les sécheresses estivales devraient, selon les experts scientifiques, s'amplifier dans les décennies à venir.

Faire face au manque d'eau : une préoccupation ancienne

Depuis des siècles, les régions cévenoles et méditerranéennes se sont adaptées aux sécheresses estivales, comme en témoignent les nombreux édifices destinés à gérer la pénurie d'eau : béalières, canaux, fontaines de fond de vallée, citernes, etc. ...

Les ouvrages sont devenus de plus en plus élaborés avec les progrès technologiques : les plus récents sont les barrages de Pont de Veyrières et de Puylaurent, destinés au soutien d'étiage* de nos rivières à partir des réserves d'eau de l'amont du bassin.

Mais le problème de la pénurie d'eau est loin d'être résolu : quand les réserves ne sont pas constituées et que les débits ne peuvent être garantis, comment gérer la crise ?



«Les sécheresses devraient être plus fréquentes, plus longues et plus sévères dans les années à venir. Cette tendance impliquerait une aggravation de l'intensité des étiages*»

estivales plus fréquentes, plus longues et plus sévères dans les années à venir. Cette tendance impliquerait donc une aggravation de l'intensité des étiages* ainsi que de la fréquence des épisodes de problème.

Nos ressources en eau directement impactées

Une diminution moyenne de 8% des débits d'étiage* par degré supplémentaire est annoncée. Ainsi, sur la base d'un scénario où les températures augmenteraient de 4°C sur les 100 prochaines années, le débit naturel à l'étiage* de nos cours d'eau baisserait de près d'un tiers ! Ces modifications de l'hydrologie de nos rivières devraient

directement impacter le volume de nos ressources en eau en période estivale.

Il faut donc se préparer dès maintenant à vivre avec le nouveau climat qui nous attend, en anticipant les mesures qui permettront de limiter les effets de cette évolution majeure.

C'est l'un des objectifs majeurs que s'est fixé le SAGE.

Changement climatique : augmentation des températures

Ces réserves peuvent en effet s'avérer insuffisantes lors de sécheresses marquées**. Et le changement climatique en cours risque d'aggraver la récurrence et l'amplitude de ce phénomène. Le dernier rapport du GIEC*** de février 2007 confirme une augmentation globale des températures de 2 à 6°C d'ici 2100. Ainsi, un été comme 2003 pourrait se répéter une année sur deux d'ici la fin du 21ème siècle.

Un changement encore plus grand : le cycle de l'eau

Cette augmentation des températures devrait entraîner, d'après les scientifiques, une modification majeure du cycle de l'eau. Des études, conduites par des ingénieurs du CEMAGREF, analysent la vulnérabilité de la ressource en eau face aux fluctuations climatiques, notamment sur le bassin de l'Eyrieux, présentant des caractéristiques très proches de celui de l'Ardèche ; le scénario envisagé par les experts tend vers des sécheresses



Conférence de l'association le Mat, le 21 mars à la médiathèque d'Aubenas

* on appelle « étiage » le plus bas niveau des eaux dans une rivière.

** ce fut le cas, par exemple, durant les étés 2006, 2005, 2003, 1997, 1991, 1990, 1989 pour la partie Ardèche Amont ; et en 2005 pour la partie Chassezac.

*** Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution Climatique



Spectacle «les Olympides», par la Compagnie Art.27, le 22 mars à St Etienne de Fontbellon

EN BREF...

Convention Sage-Pays : articuler politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire



Le 21 septembre 2006, une convention d'articulation a été signée entre le Sage et le Pays. Son objectif est de favoriser la mise en relation et le partenariat de tous les acteurs, dans l'optique d'une meilleure efficacité de la gestion des eaux, de la cohérence des projets territoriaux et d'une mutualisation des efforts de l'action publique.

Surfez sur le bassin versant de l'Ardèche !



Le site du bassin versant de l'Ardèche est enfin en ligne : retrouvez les dernières informations, la documentation sur la gestion de l'eau, des liens avec les partenaires du SAGE, etc...

Rendez-vous sur www.ardeche-eau.fr

Financé par :

Rhône-Alpes

agence de l'eau
rhône méditerranée & corse

Conception, rédaction : Syndicat ArdècheClaire
Impression : SOMAPUB
Crédits photo : M. Morverand, Syndicat Ardèche Claire

Sage
ARDECHE

Commission Locale de l'Eau
Sage du bassin versant de l'Ardèche
Allée du château - 07200 Vogüé
Tél : 04 75 37 82 20
Fax : 04 75 37 82 22
www.ardeche-eau.fr